



Mise à jour du rapport de pays : **Transformation numérique et cadre réglementaire de l'Inde**

Septembre 2026

Préparé par :

Yash Agarwal, Samiran Gupta, Veni Markovski, Alexey Trepkhalin et Angela Wibawa

Relation avec les gouvernements et les OIG et Relation avec les parties prenantes mondiales

SOMMAIRE

Introduction	3
Faits nouveaux les plus pertinents au regard de la mission de l'ICANN	3
Informations générales sur la transformation numérique de l'Inde.....	4
Infrastructure numérique.....	5
Initiatives numériques des pouvoirs publics	6
Évolution du cadre réglementaire en Inde	7
Cadre de gouvernance et participation à la gouvernance de l'Internet	14

INTRODUCTION

Le présent rapport passe en revue les derniers événements survenus en Inde qui touchent à l'écosystème de l'Internet et à la mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN), à savoir préserver la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité de l'Internet. Il s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie en permanence l'ICANN pour aider les parties prenantes à mieux cerner les priorités des gouvernements du monde entier, en renseignant la communauté et les parties prenantes de l'ICANN sur la trajectoire réglementaire de l'Inde, sur l'état d'avancement des grandes initiatives législatives indiennes, ainsi que sur les faits nouveaux qui touchent à l'écosystème Internet mondial.

Au fil du rapport, dans les passages intitulés « Contexte », l'ICANN expose son appréciation de la façon dont telle ou telle évolution pourrait se rapporter à sa mission technique et aux intérêts de sa communauté et de ses parties contractantes. De nature analytique, ces passages se distinguent de l'exposé des faits.

FAITS NOUVEAUX LES PLUS PERTINENTS AU REGARD DE LA MISSION DE L'ICANN

Une grande partie de ce qui suit sort du mandat technique de l'ICANN et n'est présentée qu'à titre de contexte ; elle décrit l'environnement dans lequel fonctionnent, en Inde, les systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet. Un ensemble plus restreint d'évolutions touche directement à la mission de l'ICANN, aux parties contractantes de celle-ci ou aux intérêts de sa communauté.

Données d'enregistrement et obligations des bureaux d'enregistrement : par la décision du 24 décembre 2025 dans l'affaire Dabur India Limited c. Ashok Kumar et autres, la Haute Cour de Delhi a imposé plusieurs obligations aux bureaux d'enregistrement qui desservent des utilisateurs indiens : la vérification électronique de l'identité des clients (e-KYC), la restriction des services d'anonymisation proposés par défaut et la communication des données d'enregistrement sous 72 heures. Par ailleurs, la loi de 2023 sur la protection des données numériques à caractère personnel et ses règles d'application de 2025 encadrent le traitement et le transfert transfrontalier des données personnelles, y compris les données d'enregistrement ; leurs obligations de fond entreront en vigueur en mai 2027.

Opérations et infrastructure du DNS : la migration, en mai 2025, du registre .in vers un nouveau prestataire de services back-end, la signature DNSSEC et le déficit de validation côté résolveurs, l'extension du déploiement des serveurs racine à plus de 60 instances réparties dans 16 villes, et les 15 ccTLD IDN qui entrent en ligne de compte en matière d'acceptation universelle.

Portée définitionnelle non tranchée : la question de savoir si les services liés au DNS relèvent des « services de télécommunication » au sens de la loi de 2023 sur les télécommunications, ce qui les soumettrait à l'obligation de signaler, dans un délai de six heures, tout incident de sécurité.

Positionnement en matière de gouvernance de l'Internet : les déclarations de l'Inde au SMSI+20 et à l'AMNT-24, et l'accueil, sur son sol, de l'ICANN85.

INFORMATIONS GENERALES SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'INDE

Depuis le début de la décennie, l'Inde connaît une transformation numérique importante, marquée par des évolutions notables sur le plan de l'Internet et, plus largement, de l'écosystème numérique du pays. En juin 2025, elle est devenue le deuxième pays, après la Chine, à franchir le seuil du milliard d'abonnés à l'Internet (haut débit : 979,71 millions ; bas débit : 23,14 millions), selon l'[Autorité de régulation des télécommunications de l'Inde \(TRAI\)](#)¹. En décembre 2025, le parc total d'abonnés mobiles comptait 1244,20 millions, dont 1007,35 millions étaient abonnés au haut débit². Cette forte croissance du numérique est due en grande partie à l'offre de smartphones abordables et de forfaits de données bon marché. En Inde, la télédensité globale est de 91,74 % (84,01 % hors connexions de machine à machine), quoiqu'un écart important demeure entre milieu urbain et milieu rural : 140,66 % en zone urbaine contre 59,07 % en zone rurale.

La croissance économique de l'Inde est restée vigoureuse ces dernières années : 7,2 % pour l'exercice 2023-2024 et 7,1 % pour l'exercice 2024-2025, d'après les comptes nationaux révisés (nouvelle année de base : exercice 2022-2023), publiés le 27 février 2026 par le Ministère de la statistique et de la mise en œuvre des programmes. La deuxième estimation anticipée prévoit 7,6 % pour l'exercice 2025-2026. Selon un rapport de référence du Ministère de l'électronique et des technologies de l'information (MeitY) et du Conseil indien de recherche sur les relations économiques internationales (ICRIER), publié en janvier 2025, qui constitue la première mesure officielle réalisée par un pays en développement à l'aide du cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'économie numérique indienne a représenté 11,74 % du revenu national (environ 402 milliards USD) au cours de l'exercice 2022-2023 et sa contribution devrait atteindre 20 % de la valeur ajoutée brute d'ici l'exercice 2029-2030³.

L'essor de l'Internet en Inde a eu des retombées mesurables dans de nombreux secteurs, notamment le commerce électronique, l'éducation, la santé, les loisirs et les services publics. Grâce à l'[interface de paiement unifiée](#), les plateformes de paiement numérique telles que PhonePe, Google Pay et Paytm continuent d'accélérer l'inclusion financière.

Réseaux de télécommunication

D'après les [données mensuelles sur les abonnements publiées par la TRAI le 22 avril 2026](#), les quatre principaux opérateurs concentrent plus de 99 % des abonnés mobiles : Reliance Jio, avec 496,34 millions d'abonnés (39,21 % de part de marché) ; Bharti Airtel, avec 477,74 millions (37,74 %, connexions de machine à machine comprises) ; Vodafone Idea, avec 198,48 millions (15,68 %) ; et Bharat Sanchar Nigam Limited (BSNL), avec 92,94 millions (7,34 %). Le 27 septembre 2025, BSNL a lancé dans tout le pays des services 4G reposant sur le « *Bharat Telecom Stack* », une pile technologique mise au point par Tata Consultancy Services, C-DOT et Tejas Networks et constituant la première architecture de réseau mobile de conception indienne.

¹ TRAI, Rapport trimestriel sur les indicateurs de performance, premier trimestre de l'exercice 2025-2026 (avril-juin 2025), octobre 2025, <https://www.trai.gov.in/release-publication/reports/performance-indicator-reports>

² TRAI, Données mensuelles relatives aux abonnements télécom, décembre 2025, publiées le 10 février 2026, <https://www.trai.gov.in/release-publication/reports/telecom-subscriptions-reports>

³ MeitY et ICRIER, « Estimation et mesure de l'économie numérique de l'Inde », 22 janvier 2025, <https://www.meity.gov.in>

Contexte : le déploiement à grande échelle de la pile 4G de BSNL mérite l'attention : il est l'un des premiers à reposer sur une technologie de réseau mobile de conception nationale. Le Premier ministre Narendra Modi a inauguré cette pile technologique depuis Jharsuguda, dans l'Odisha. Bien qu'on la désigne parfois sous le nom d'Open RAN, l'appellation officielle retenue par TCS et le gouvernement indien est « Swadeshi 4G » ou « Bharat Telecom Stack ».

INFRASTRUCTURE NUMERIQUE

Des infrastructures essentielles assurent la connectivité et soutiennent l'écosystème numérique indien :

Câbles sous-marins reliant l'Inde

L'Inde accueille une vingtaine de systèmes de câbles sous-marins internationaux, dont les stations d'atterrissage se situent principalement dans cinq villes : Mumbai, Cochin, Chennai, Thoothukudi et Thiruvananthapuram. La capacité totale activée atteignait quelque 309 Tbit/s fin 2025, contre environ 193 Tbit/s fin 2024. Cette forte augmentation tient à la mise en service de [2Africa Pearls](#) (atterrissage à Mumbai le 27 mars 2025) et à la mise en service partielle de SEA-ME-WE-6 (atterrissage à Mumbai le 30 décembre 2024 et à Chennai le 17 février 2025). Parmi les principaux nouveaux projets de câbles à différents stades de déploiement figurent India Asia Xpress et India Europe Xpress de Reliance Jio, Blue-Raman de Google, le projet Waterworth de Meta et l'initiative America-India Connect de Google. De nouvelles stations d'atterrissage sont en cours d'aménagement à Visakhapatnam, Puri (Odisha) et Dhuvaran (Gujarat)⁴.

Centres de données en Inde

L'essor du numérique en Inde s'est accompagné d'importants investissements du gouvernement indien et du secteur privé dans les centres de données. Fin 2025, la puissance électrique installée destinée aux équipements informatiques atteignait environ 1100 à 1520 MW, selon les méthodes de calcul retenues pour les différentes estimations du secteur, et d'importants investissements dans des infrastructures à très grande échelle ont été annoncés par Microsoft (17,5 milliards USD sur quatre ans, le plus gros de son histoire en Asie, annoncé en décembre 2025) et Google (15 milliards USD sur cinq ans, annoncé en octobre 2025)⁵.

Instances de serveurs racine en Inde

En mars 2026, l'Inde hébergeait plus de 60 instances de serveurs racine du système des noms de domaine (DNS), réparties dans 16 villes, contre 53 recensées dans une étude de février 2024. Cette progression tient en grande partie à l'ajout d'instances du serveur racine M à Mumbai (juin 2024) et à Kolkata (décembre 2024).

⁴ Anil Kumar Lahoti, président de la TRAI, First International Subsea Cables System Conference, New Delhi, mars 2025 ; TeleGeography, Carte des câbles sous-marins, 2025, <https://www.submarinecablemap.com>.

⁵ Savills India, Rapport du India Data Centre, janvier 2026 ; JLL India, premier semestre 2025 ; Colliers India, avril 2025.

Déploiement des DNSSEC

Le domaine de premier niveau géographique (ccTLD) .in est signé au moyen des extensions de sécurité du DNS (DNSSEC) depuis le 4 novembre 2010, ce qui en fait l'un des premiers ccTLD de la région Asie-Pacifique à les avoir déployées. NIXI, en sa qualité d'opérateur de registre, assure la signature DNSSEC du .in et de ses 15 ccTLD de noms de domaine internationalisés, dans les différents scripts des langues indiennes. La migration du .in vers les services de Tucows Registry Services, achevée par NIXI le 28 mai 2025, n'a pas interrompu la gestion des clés DNSSEC, qui se poursuit avec le nouveau système back-end. En matière de validation, les mesures effectuées pour l'Inde par APNIC (Centre d'information du réseau Asie-Pacifique) Labs font état d'un taux de validation d'environ 10 à 14 % (utilisateurs qui passent par des résolveurs récursifs assurant la validation DNSSEC). Cette proportion est globalement conforme à la moyenne de l'Asie du Sud, mais nettement inférieure à celle des chefs de file de la région APAC, tels que le Taipei chinois et le Viet Nam. Pour l'écosystème, la priorité en matière de DNSSEC reste d'étendre la validation au niveau des résolveurs, en particulier chez les fournisseurs indiens de services Internet et dans les réseaux d'entreprise.

Déploiement du réseau 5G

Mis en service commercial en octobre 2022, le réseau 5G indien couvre désormais 99,9 % des districts administratifs du pays (subdivisions infraétatiques comparables aux comtés). En décembre 2025, 518 854 stations de base avaient été déployées. Si Jio occupe bien la première place mondiale parmi les fournisseurs d'accès hertzien fixe (FWA), la position respective de l'Inde et des États-Unis dans le classement des pays varie selon la source des données et la période considérée ; ces deux pays affichaient des chiffres comparables pour ce type d'accès fin 2025⁶.

INITIATIVES NUMERIQUES DES POUVOIRS PUBLICS

L'action des pouvoirs publics a contribué à l'essor du numérique en Inde. Au cours de la dernière décennie, le Gouvernement de l'Inde a investi dans la mise en place d'une infrastructure permettant aux citoyens d'accéder aux services.

Les initiatives du gouvernement en matière d'infrastructure numérique publique reposent sur le principe d'interopérabilité. Parmi les principales figurent : le dispositif d'identité numérique Aadhaar (en septembre 2025, le nombre d'identités enregistrées dépassait 1,43 milliard) ; l'interface de paiement unifiée (*Unified Payments Interface*, UPI), qui a traité un nombre record de 21,70 milliards de transactions en janvier 2026 et 228,3 milliards sur l'année civile 2025, permettant ainsi à l'Inde d'assurer le traitement d'environ 49 % des paiements en temps réel effectués dans le monde, en volume ; Bhashini, une application vocale qui aide les utilisateurs indiens à utiliser les services en ligne dans leur langue locale ; l'*Open Network for Digital Commerce* (ONDC), un écosystème interopérable de commerce électronique ; et BharatNet, le

⁶ Données du DoT ; Rapport d'Ericsson sur la mobilité, supplément consacré à l'Inde, novembre 2025, <https://www.ericsson.com/en/reports-and-papers/mobility-report>.

programme national de haut débit en milieu rural (plus de 214 325 villages raccordés et 693 303 km de fibre optique déployés)^{7,8,9,10}.

Le cadre de politiques applicable aux ccTLD indiens prend en charge les noms de domaine internationalisés (IDN) dans les 22 langues indiennes reconnues par la Constitution, sous les 15 ccTLD IDN exploités par NIXI. Le 28 mai 2025, NIXI a achevé le transfert des opérations techniques de back-end du registre .in à un nouveau prestataire, le Tucows Registry Services. Tucows qualifie cette opération de « plus grande migration portant sur un seul TLD dans l'histoire du DNS » : 4,2 millions d'enregistrements de noms de domaine .in, 9 millions de fiches de contact associées et 140 extensions ont été transférés vers la nouvelle plateforme de registre en moins de six heures, sans la moindre interruption de la résolution DNS¹¹.

Contexte : la migration du domaine .in constitue un événement notable sur le plan de l'exploitation du DNS. Mener à bien une migration de cette ampleur sans interruption de service a nécessité une coordination entre NIXI, Tucows et les acteurs de l'écosystème indien des bureaux d'enregistrement. Les 15 ccTLD IDN exploités par NIXI présentent également un intérêt dans le cadre de l'initiative d'acceptation universelle de l'ICANN : ils font appel à des scripts (devanagari, bengali, gujarati, gurmukhi, kannada, malayalam, odia, tamoul, télougou et ourdou/arabe) dont la prise en charge implique de satisfaire à des exigences de compatibilité très diverses en matière de messagerie électronique et de noms de domaine internationalisés.

ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN INDE

Face à l'expansion rapide de l'Internet, l'Inde a mis en place plusieurs cadres réglementaires pour répondre aux difficultés susceptibles de se poser en matière de respect de la vie privée, de cybersécurité et de protection des données. Ces dernières années, le gouvernement a privilégié de plus en plus l'adoption progressive de règles propres à chaque secteur, dans le cadre des lois existantes, plutôt que l'élaboration d'une législation d'ensemble distincte. Les principales évolutions récentes sont présentées ci-après. Chacune de ces initiatives peut avoir une incidence sur l'écosystème de l'Internet.

Règles de 2021 sur les technologies de l'information

Les Règles de 2021 sur les technologies de l'information (lignes directrices à l'usage des intermédiaires et code de déontologie des médias numériques) ont été adoptées le 25 février 2021, puis ont fait l'objet d'importantes modifications en octobre 2025 et en février 2026. Le MeitY les a établies en vertu de la loi de 2000 sur les technologies de l'information afin d'encadrer les plateformes de médias numériques qui exercent leurs activités en Inde. Elles portent essentiellement sur la gestion des contenus en ligne, domaine qui ne relève pas du mandat de l'ICANN, mais peuvent néanmoins intéresser la communauté Internet au sens large,

⁷ UIDAI, https://uidai.gov.in/aadhaar_dashboard

⁸ NPCI, Statistiques du produit UPI, janvier 2026, <https://www.npci.org.in/what-we-do/upi/product-statistics>.

⁹ ONDC Network Statistics ; Réponse du gouvernement à la Lok Sabha, 16 décembre 2025, <https://ondc.org>.

¹⁰ DoT, Tableau de bord BharatNet (USOF), <https://usof.gov.in>.

¹¹ Tucows Registry Services, « Étude de cas : la migration du domaine .IN », octobre 2025, <https://tucows.com>.

y compris les parties contractantes de l'ICANN. Depuis octobre 2024, deux modifications importantes ont été publiées^{12,13} :

Modification d'octobre 2025 (pouvoirs des autorités relatifs au retrait de contenus) : la règle 3.1.d a été modifiée pour réserver aux fonctionnaires ayant au moins rang de secrétaire adjoint le pouvoir d'ordonner le retrait de contenus. Les ordres de retrait doivent désormais être écrits, motivés et assortis de références précises à leur fondement juridique. Ils doivent également faire l'objet d'un réexamen mensuel par le comité constitué en vertu de l'article 69A de la loi de 2000 sur les technologies de l'information.

Modification de février 2026 (information générée par synthèse) : une nouvelle modification portant sur les contenus générés par l'intelligence artificielle (IA) a rendu obligatoire le signalement de leur caractère synthétique, par étiquetage ou déclaration. Elle a également instauré un délai de retrait de trois heures pour les contenus de ce type qui menacent l'ordre public ou la sécurité nationale, et de deux heures pour les images intimes non consenties créées à l'aide d'outils d'IA.

Loi de 2023 sur la protection des données personnelles numériques

Le 11 août 2023 a été adoptée la [loi de 2023 sur la protection des données numériques à caractère personnel](#). Elle vise en priorité à réglementer le traitement de ce type de données en conciliant le droit des personnes à la protection de leurs données et la nécessité de traiter celles-ci à des fins licites. Parmi les dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur la mission de l'ICANN figurent les suivantes¹⁴.

Recueil du consentement, chapitre II, article 4.1.a : « Une personne ne peut traiter les données à caractère personnel d'une personne concernée que conformément aux dispositions de la présente loi et à des fins licites auxquelles la personne concernée a consenti ».

Obligation de protéger les données à caractère personnel, chapitre II, articles 8.5, 8.6, 8.9 et 8.10 : « Le fiduciaire responsable des données protège les données à caractère personnel qu'il détient ou qui sont sous son contrôle, notamment dans le cadre de tout traitement qu'il effectue lui-même ou qu'il effectue pour son compte un sous-traitant responsable du traitement de données, en prenant des mesures de sécurité raisonnables pour prévenir toute violation de données à caractère personnel. En cas de violation, il en informe le Conseil et chacune des personnes concernées touchées, sous la forme et selon les modalités prescrites ».

Obligations supplémentaires, chapitre II, articles 10.1 et 10.2 : « Le gouvernement central peut, par notification, désigner tout fiduciaire responsable de données ou toute catégorie de ces fiduciaires comme fiduciaire responsable de données d'importance significative, après

¹² The Gazette of India Extraordinary, CG-DL-E-25022021-225464, partie II, section 3, sous-section (i), MeitY, 25 février 2021, Règles de 2021 sur les technologies de l'information (lignes directrices à l'usage des intermédiaires et code de déontologie des médias numériques) [mises à jour le 6.4.2023], <https://www.meity.gov.in>.

¹³ MeitY, Règles modificatives sur les technologies de l'information (lignes directrices à l'usage des intermédiaires), octobre 2025 et février 2026.

¹⁴ The Gazette of India Extraordinary, CG-DL-E-12082023-248045, partie II, section 1, Ministère du droit et de la justice, 11 août 2023, *The Digital Personal Data Protection Act, 2023* (No. 22 de 2023), <https://www.meity.gov.in/static/uploads/2024/06/2bf1f0e9f04e6fb4f8fef35e82c42aa5.pdf>

évaluation des facteurs qu'il juge pertinents, notamment : a) le volume et la sensibilité des données à caractère personnel traitées, b) les risques pour les droits des personnes concernées, c) l'incidence potentielle sur la souveraineté et l'intégrité de l'Inde, d) les risques pour la démocratie électorale, e) la sécurité de l'État et f) l'ordre public ».

Transferts transfrontaliers de données, chapitre IV, article 16.1 : « Le gouvernement central peut, par notification, restreindre le transfert de données à caractère personnel par un fiduciaire responsable des données, à des fins de traitement vers tout pays ou territoire situé hors de l'Inde désigné dans ladite notification ».

À l'issue d'une consultation publique ayant recueilli 6915 contributions de diverses parties prenantes, le MeitY a publié, en novembre 2025, les Règles de 2025 sur la protection des données numériques à caractère personnel. Leur application est échelonnée en trois phases. La première, en novembre 2025, porte sur la mise en place du Conseil de protection des données de l'Inde (DPBI) et l'entrée en vigueur des dispositions administratives. La deuxième, en novembre 2026, concerne l'entrée en vigueur du cadre d'enregistrement des gestionnaires de consentement et des exigences d'interopérabilité. La troisième, en mai 2027, étend l'application du texte à l'ensemble des dispositions de fond : conditions de validité du consentement ; notification des violations au DPBI dans un délai de 72 heures ; droits des personnes concernées, notamment en matière d'accès, de rectification, d'effacement, de traitement des réclamations et de désignation d'une personne pour exercer leurs droits ; sanctions pouvant atteindre 2,5 milliards de roupies indiennes (30 millions USD) par infraction¹⁵.

Contexte : les parties contractantes de l'ICANN pourraient être concernées par le système de « liste négative » retenu pour les transferts transfrontaliers de données. Les transferts sont ainsi autorisés vers tous les pays et territoires, sauf lorsque le gouvernement central les restreint expressément à destination de l'un d'entre eux. À la date du présent rapport, aucun pays ni territoire ne figure sur cette liste. Le mécanisme fournit un cadre permettant à l'exécutif d'imposer ultérieurement de telles restrictions.

Loi de 2023 sur les télécommunications

Le 24 décembre 2023, la [loi de 2023 sur les télécommunications](#) a été adoptée. Elle remplace la loi indienne de 1885 sur le télégraphe, la loi de 1933 sur la télégraphie sans fil et la loi de 1950 sur la détention illicite de fils télégraphiques¹⁶. Ses principales dispositions sont entrées en vigueur en deux étapes, en juin et en juillet 2024. Depuis octobre 2024, cinq grands ensembles de règles ont été publiés par voie de notification pour assurer l'application de la loi :

Règles sur la cybersécurité des télécommunications (novembre 2024), notifiées le 21 novembre 2024 en vertu de l'article 22.1 de la loi de 2023 sur les télécommunications : « Toute entité de télécommunication est tenue de signaler au gouvernement central tout incident de sécurité dans les six heures suivant le moment où elle en prend connaissance. Elle nomme un responsable en chef de la sécurité des télécommunications, chargé de coordonner les mesures nécessaires au respect des présentes règles et de veiller à leur application ».

¹⁵ Gazette of India, G.S.R. 846(E), Règles de 2025 sur la protection des données numériques à caractère personnel, signées le 13 novembre 2025, publiées le 14 novembre 2025, <https://egazette.gov.in>.

¹⁶ The Gazette of India Extraordinary, CG-DL-E-24122023-250880, partie II, section 1, Ministère du droit et de la justice, 24 décembre 2023, Loi de 2023 relative aux télécommunications, 2023 (No. 44 de 2023), <https://egazette.gov.in/WriteReadData/2023/250880.pdf>.

Contexte : ce délai de signalement de six heures correspond à celui de l'[obligation de signalement des cyberincidents, imposée par le CERT-In](#), en vigueur depuis juin 2022. Il est nettement inférieur au délai de notification de 72 heures prévu par le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne et par la loi américaine sur la notification des incidents cybernétiques pour les infrastructures critiques, ainsi qu'au délai de 24 heures prévu pour l'alerte précoce aux termes de la directive NIS 2 de l'Union européenne. Si les hébergeurs d'infrastructures DNS étaient considérés comme des « entités de télécommunication » au sens de la loi, cette obligation leur serait applicable. Reste à déterminer si la définition large des « services de télécommunication » retenue par la loi englobe les services liés au DNS.

Règles sur les infrastructures de télécommunication critiques (novembre 2024) : « Le gouvernement central peut, par notification, désigner tout réseau de télécommunication ou toute partie de celui-ci comme infrastructure de télécommunication critique. L'entité désignée signale tout incident de sécurité dans un délai de six heures, conserve les journaux pendant au moins deux ans et respecte les restrictions applicables aux opérations d'accès à distance et de maintenance effectuées par des entités étrangères¹⁷ ».

Règles sur les droits de passage (septembre 2024) : « Un guichet unique en ligne est mis en place pour les demandes de déploiement d'infrastructures de télécommunication, avec un délai d'approbation uniforme. L'autorisation est réputée accordée si la demande n'est pas traitée dans le délai prescrit¹⁸ ».

En février 2025, la TRAI a formulé des recommandations sur l'autorisation des réseaux. Un point essentiel demeure : à la date du présent rapport, les articles 3 (autorisation des services) et 4 (attribution du spectre) de la loi n'ont pas encore fait l'objet d'une notification d'entrée en vigueur. En février 2025, le Département des télécommunications a également publié, pour consultation publique, le projet de Règles de 2025 sur les télécommunications (autorisation des réseaux de télécommunication). Ce texte instaurerait un cadre d'autorisation unifié en remplacement du régime de licences existant. Si le projet aboutit, ces règles regrouperaient les différentes autorisations de services dans un dispositif simplifié, ce qui pourrait modifier la classification et l'encadrement des services liés à l'Internet¹⁹.

Projet de loi de 2024 sur la concurrence numérique

Le rapport du Comité sur le droit de la concurrence numérique, comprenant un avant-projet de loi de 2024 sur la concurrence numérique, a été publié le 27 février 2024²⁰. Le projet de loi n'a pas été déposé au Parlement. Le 11 août 2025, la Commission permanente des finances a indiqué dans [son 25e rapport présenté à la Lok Sabha](#) que les travaux sur ce projet étaient suspendus pendant que le Ministère des affaires des entreprises réévaluait les seuils de désignation et leur incidence sur les jeunes entreprises et les micro, petites et moyennes entreprises. Le ministère a depuis commandé (novembre 2025) une étude de marché afin de

¹⁷ DoT, *Telecommunications (Critical Telecommunication Infrastructure) Rules*, 2024, notifiées en novembre 2024.

¹⁸ DoT, Règles de 2024 sur les télécommunications (droits de passage), 2024, notifiées en septembre 2024.

¹⁹ TRAI, Recommandations sur l'autorisation des réseaux au titre de la loi de 2023 sur les télécommunications, février 2025, <https://www.trai.gov.in>.

²⁰ Rapport du Comité sur le droit de la concurrence numérique (2024), Ministère des affaires des entreprises, Gouvernement de l'Inde, 27 février 2024, <https://www.mca.gov.in>

réexaminer les seuils applicables aux entreprises numériques d'importance systémique et la liste des services numériques essentiels. Aucun calendrier de reprise des travaux n'a été fixé.

Le projet de loi de 2024 sur la concurrence numérique devrait influencer sur l'ensemble de l'écosystème numérique et Internet de l'Inde. Son évolution est suivie par les observateurs des différents milieux concernés par les politiques publiques.

Projet de loi (sur la réglementation) des services de radiodiffusion

Une première version du projet de loi (sur la réglementation) des services de radiodiffusion a été présentée le 10 novembre 2023²¹. Elle a ensuite été retirée en août 2024, face à l'opposition d'organisations de médias, de groupes de la société civile et du secteur technologique. En mars 2025, une commission parlementaire a demandé que le projet soit présenté à nouveau, mais aucune nouvelle version n'a été rendue publique à ce jour.

Les acteurs de l'écosystème Internet indien et, plus largement, les parties prenantes de la gouvernance de l'Internet continuent de suivre ce projet avec intérêt.

Restrictions d'âge applicables à l'utilisation des réseaux sociaux

L'Étude économique 2025-2026 de l'Inde, déposée au Parlement le 29 janvier 2026, présente l'usage excessif des smartphones et des réseaux sociaux chez les jeunes comme un problème croissant de santé publique, associé à l'anxiété, aux troubles du sommeil et à la diminution de la capacité d'attention chez les 15-24 ans²². Il y est recommandé de confier aux plateformes la responsabilité de vérifier l'âge des utilisateurs et d'appliquer des paramètres par défaut adaptés à l'âge sur les réseaux sociaux, les applications de jeux d'argent, les fonctions de lecture automatique et la publicité ciblée.

Le 6 mars 2026, le Karnataka est devenu le premier État indien à annoncer une interdiction de l'utilisation des réseaux sociaux par les moins de 16 ans, annonce faite par le Ministre en chef Siddaramaiah lors de la présentation du budget de l'État pour 2026-2027²³. Le même jour, l'Andhra Pradesh a suivi : son Ministre en chef, N. Chandrababu Naidu, s'est engagé à restreindre l'accès des moins de 13 ans dans un délai de 90 jours, tandis que l'État poursuit ses réflexions sur le seuil à retenir, 13 ou 16 ans. Le gouvernement central envisagerait, pour sa part, un cadre national prévoyant des mesures différenciées, selon les tranches d'âge, plutôt qu'une interdiction générale. Ces évolutions s'inscrivent dans une tendance mondiale plus large, particulièrement marquée dans la région Asie-Pacifique ; en décembre 2025, l'Australie est devenue le premier pays au monde à interdire, à l'échelle nationale, l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans. Plusieurs autres pays de la région, dont l'Indonésie et la Malaisie, envisagent ou ont déjà annoncé des mesures similaires. Si les obligations de vérification de

²¹ Ministère de l'information et de la radiodiffusion, « Présentation du projet de loi de 2023 (sur la réglementation) des services de radiodiffusion », New Delhi, 10 novembre 2023, <https://pib.gov.in/PressReleasePage.aspx?PRID=1976200>

²² Étude économique 2025-2026, Ministère des finances, Gouvernement de l'Inde, déposée au Parlement le 29 janvier 2026, <https://www.indiabudget.gov.in/economicsurvey/>.

²³ Gouvernement du Karnataka, discours de présentation du budget 2026-2027 prononcé par le Ministre en chef Siddaramaiah devant l'Assemblée législative du Karnataka le 6 mars 2026 ; Gouvernement de l'Andhra Pradesh, déclaration du Ministre en chef N. Chandrababu Naidu, 6 mars 2026. Articles de presse parus à cette période : The Tribune (7 mars 2026), Business Standard (6 mars 2026), TechCrunch (6 mars 2026).

l'âge sont mises en œuvre au moyen de mesures techniques au niveau des plateformes ou des réseaux, elles pourraient avoir des répercussions sur la gestion des identités, le filtrage au niveau du DNS et, plus largement, l'architecture des dispositifs de vérification de l'âge sur l'Internet.

Projet de loi Digital India Act

Le 9 mars 2023 ont été présentées les grandes lignes du projet de loi Digital India Act (DIA), destiné à remplacer la loi de 2000 sur les technologies de l'information. Ce texte s'appuyait sur les objectifs Digital India 2026, selon lesquels l'Inde devait s'affirmer comme un acteur de confiance dans les chaînes de valeur mondiales. Il avait notamment pour objectif déclaré de « garantir un Internet indien ouvert, sûr, digne de confiance et responsable », tout en protégeant les droits des citoyens et en répondant aux risques liés aux technologies émergentes. Le DIA devait intégrer les dispositions des Règles de 2021 sur les technologies de l'information évoquées plus haut²⁴.

En mai 2026, aucun projet de texte n'avait été publié ni déposé au Parlement. Depuis la mi-2025, les références au DIA ont largement disparu des annonces officielles. Le 16 décembre 2025, lors de la Rencontre de l'Assocham sur le leadership en matière d'IA, le secrétaire du MeitY, S. Krishnan, a déclaré : « Notre pays compte déjà de nombreuses lois. [...] Pour ma part, je suis toujours enclin à éviter l'adoption d'une nouvelle loi ou d'une nouvelle réglementation, sauf nécessité absolue. Essayons de voir ce que nous pouvons faire avec la législation existante²⁵ ».

Lignes directrices indiennes sur la gouvernance de l'IA

En novembre 2025, le MeitY a publié les Lignes directrices indiennes sur la gouvernance de l'IA dans le cadre de la mission IndiaAI²⁶. Elles proposent un cadre d'application volontaire, [reposant sur sept « sutras »](#), ou principes : la confiance comme fondement ; la primauté de l'humain ; la priorité à l'innovation plutôt qu'aux contraintes ; la promotion de la justice et de l'équité ; l'obligation de rendre des comptes ; l'intelligibilité dès la conception ; et la sécurité, la résilience et la durabilité. Elles écartent explicitement, à ce stade, l'adoption d'une loi distincte consacrée à l'IA. L'importance accordée à l'interopérabilité et aux normes ouvertes concorde avec des principes pertinents pour l'écosystème du DNS.

Décision de la Haute Cour de Delhi sur les pratiques d'enregistrement des noms de domaine

Le 24 décembre 2025, la Haute Cour de Delhi a rendu une décision dans l'affaire *Dabur India Limited c. Ashok Kumar et autres* (CS (COMM) 135/2022), dans le cadre d'un ensemble d'actions en matière commerciale portant sur l'utilisation malveillante de noms de domaine visant à usurper l'identité de marques renommées, dont Dabur, Tata Sky, Amul, Bajaj Finance,

²⁴ Ministère de l'électronique et des technologies de l'information, Gouvernement de l'Inde, « Projet de loi Digital India Act de 2023 », dialogues sur l'Inde numérique (Digital India Dialogues), 9 mars 2023, https://www.meity.gov.in/writereaddata/files/DIA_Presentation%2009.03.2023%20Final.pdf.

²⁵ S. Krishnan, secrétaire du MeitY, Rencontre de l'Assocham sur le leadership en matière d'IA, 16 décembre 2025, propos rapportés par PTI/MediaNama.

²⁶ MeitY, « Lignes directrices indiennes sur la gouvernance de l'IA », novembre 2025, <https://indiaai.gov.in>

Meesho, Croma, Colgate et ITC²⁷. La juge Prathiba M. Singh a formulé une série détaillée de prescriptions destinées à renforcer l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de l'écosystème de l'enregistrement des noms de domaine. Au cours de la procédure, la Cour a recensé plus de 1100 noms de domaine qui portent atteinte à des droits. Dans la quasi-totalité des cas, aucun titulaire de bonne foi n'est intervenu pour défendre la légitimité de l'enregistrement. Les principales prescriptions sont les suivantes :

Vérification électronique obligatoire de l'identité des clients (e-KYC) : tous les bureaux d'enregistrement de noms de domaine proposant des services en Inde doivent vérifier électroniquement l'identité de leurs clients au moment de l'enregistrement, puis renouveler cette vérification périodiquement, conformément à la circulaire du CERT-In du 28 avril 2022.

Restrictions à l'anonymisation par défaut : la Cour a estimé que « proposer par défaut l'anonymisation aux titulaires est l'une des causes de la prolifération des noms de domaine illicites ». Les bureaux d'enregistrement ne peuvent proposer de services d'anonymisation qu'à la demande expresse du titulaire, après vérification de son identité.

Obligation de communication dans un délai de 72 heures : les bureaux d'enregistrement sont tenus de communiquer les informations vérifiées relatives au titulaire, notamment son nom, son adresse, son numéro de téléphone mobile, son adresse électronique et ses données de paiement, aux tribunaux, aux services chargés de l'application de la loi ou aux titulaires légitimes de droits dans les 72 heures suivant une demande formelle.

Portée de la compétence juridictionnelle : la Cour a estimé que les bureaux d'enregistrement qui proposent des services à des utilisateurs indiens, tirent des revenus de leurs activités en Inde et permettent des activités produisant des effets juridiques sur le territoire indien ne peuvent se soustraire au droit indien. Elle a reconnu la validité et le caractère opposable de la notification des ordonnances judiciaires par courrier électronique au responsable des réclamations d'un bureau d'enregistrement.

Organisation de consultations par les pouvoirs publics : la Cour a enjoint au MeitY et au DoT d'examiner la possibilité d'établir des normes e-KYC uniformes pour tous les enregistrements de noms de domaine proposés aux utilisateurs indiens, quel que soit le lieu de constitution du bureau d'enregistrement, et d'organiser des consultations avec les parties prenantes, à savoir les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre.

Contexte : cette décision intéresse les parties contractantes de l'ICANN qui exercent leurs activités en Inde, car plusieurs prescriptions de la Cour instaurent des exigences susceptibles de recouper celles du contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement et celles des politiques de consensus de l'ICANN. Au moment de la rédaction du présent rapport, la décision fait l'objet d'un appel.

²⁷ Ministère de l'électronique et des technologies de l'information, Gouvernement de l'Inde, « Lignes directrices indiennes sur la gouvernance de l'IA : favoriser une innovation sûre et digne de confiance en matière d'IA », publiées dans le cadre de la mission IndiaAI le 5 novembre 2025, <https://static.pib.gov.in/WriteReadData/specificdocs/documents/2025/nov/doc2025115685601.pdf>.

CADRE DE GOUVERNANCE ET PARTICIPATION A LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Comme bien d'autres pays, l'Inde fait face aux défis de la numérisation, notamment aux effets des technologies émergentes et à la nécessité de connecter les quelque 30 % de sa population qui ne le sont pas encore. Consciente que nombre de ses cadres de gouvernance étaient largement dépassés (loi indienne de 1885 sur le télégraphe, par exemple, est restée en vigueur jusqu'en 2024), elle a amorcé une modernisation en profondeur au début des années 2020. Elle a ainsi modifié les réglementations existantes et élaboré de nouveaux textes pour tenir compte des avancées technologiques.

Dans le cadre de ces réformes, l'Inde a adopté plusieurs pratiques de gouvernance dignes d'intérêt : la prise pour référence des réglementations en vigueur dans les pays et régions ayant davantage d'expérience des questions concernées ; le réexamen et l'amélioration continue de ses réglementations en vue de faciliter l'activité des entreprises ; l'adaptation des réglementations aux besoins propres de son marché ; et l'organisation de consultations publiques multipartites avant l'application de ces textes.

Le 15 octobre 2024, lors de la cérémonie d'ouverture de l'[Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 \(AMNT-24\) de l'UIT](#) à New Delhi, le Premier ministre indien Narendra Modi a déclaré : « Aujourd'hui, tous les outils et applications numériques fonctionnent par-delà les frontières nationales. Aucun pays ne peut protéger seul ses citoyens contre les cybermenaces. Nous devons travailler ensemble, et les institutions mondiales doivent assumer leurs responsabilités ». Il a ajouté : « Les normes que nous fixons aujourd'hui orienteront notre avenir. Les principes de sécurité, de dignité et d'équité doivent donc être au cœur de nos discussions. Notre objectif doit être de veiller à ce qu'aucun pays, aucune région ni aucune communauté ne soit laissé pour compte à l'ère numérique²⁸ ».

Le 16 décembre 2025, le Ministre d'État à l'électronique et aux technologies de l'information, Jitin Prasada, a prononcé la déclaration nationale de l'Inde à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au SMSI+20, [réaffirmant l'attachement du pays au modèle multipartite de gouvernance de l'Internet](#). L'Inde a également relevé que le principe des responsabilités communes mais différenciées n'avait pas été repris dans le document final (résolution A/RES/80/173, adoptée par consensus).

Le 5 février 2026, dans le [communiqué annonçant l'ICANN85](#), le secrétaire S. Krishnan a déclaré : « La transformation numérique de l'Inde repose sur un Internet ouvert, sûr, inclusif et résilient. Accueillir l'ICANN85 sur le sol indien témoigne de l'engagement de l'Inde en faveur du modèle multipartite de gouvernance de l'Internet, ainsi que de sa volonté de faire progresser des cadres de politiques propices à l'innovation, à l'inclusion et à la confiance²⁹ ».

Les changements présentés dans cette mise à jour témoignent de l'évolution continue de l'approche indienne en matière de gouvernance, face à la complexité d'une économie numérique en pleine expansion. Par l'intermédiaire de ses équipes chargées de la relation avec

²⁸ Cabinet du Premier ministre, allocution prononcée à l'ouverture de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de l'UIT (AMNT-24), 2024, <https://www.pmindia.gov.in>

²⁹ S. Krishnan, secrétaire du MeitY, communiqué annonçant l'ICANN85, 5 février 2026, <https://www.icann.org/resources/press-material/release-2026-02-05-en>

les gouvernements et les organisations intergouvernementales et de la relation avec les parties prenantes mondiales, l'ICANN continuera d'informer sa communauté des évolutions réglementaires en Inde qui touchent à la gouvernance technique de l'Internet, sont susceptibles d'avoir une incidence sur sa mission ou peuvent intéresser plus largement les parties prenantes de la gouvernance de l'Internet.



Rendez-vous sur icann.org



@[icann](https://twitter.com/icann)



facebook.com/icannorg



youtube.com/icannnews



flickr.com/icann



linkedin.com/company/icann



instagram.com/icannorg